

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 06-2026

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 juillet 2026 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoît, situé au 107, rue de la Salle, Deschambault-Grondines, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme une superficie de 1042 m², au lieu de 1500 m² minimalement requise pour un terrain partiellement desservi dans les autres zones pour les lots hors d'un corridor riverain.
- Identification du site concerné : 380, chemin Sir-Lomer-Gouin
Lot : 3 926 607
Zone : Rb-5

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

- Règlement de lotissement N° 126-11, au tableau 4.2

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 1^{er} juin 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière